



*Communiqué de presse
Paris, le 22 septembre 2016*

Accompagner les entreprises franciliennes dans leur développement : État et CCI s'engagent

Jean-François Carencio, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris et Jean-Paul Vermes, président de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Paris Île-de-France ont signé le 22 septembre 2016, devant les élus de la Chambre réunis en assemblée générale, une convention d'objectifs et de moyens pour une durée de 5 ans.

L'accompagnement des entreprises, le développement des territoires, la formation, l'anticipation des mutations économiques, ou encore l'aide à l'internationalisation sont les principaux champs d'action de cette convention.

« La bataille de l'emploi et de la compétitivité, nous ne la gagnerons qu'en étant unis, c'est pourquoi, je ne peux qu'être satisfait, aujourd'hui, de ce partenariat entre l'État et la CCI. Nous allons travailler main dans la main pour accompagner nos entreprises dans leur développement » a souligné Jean-François Carencio, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris.

Les grandes priorités pour accompagner les entreprises franciliennes

Par cette convention, l'État et la CCI s'engagent à :

- **contribuer à la diffusion de l'innovation**, en particulier auprès des PME, en poursuivant la stratégie de mise en réseaux autour de filières et de clusters, en accompagnant les entreprises dans la transformation numérique, et plus largement les mutations économiques et en les aidant notamment dans la recherche de financements ;
- **s'appuyer sur les perspectives de développement** qu'ouvre la construction du réseau express du Grand-Paris pour assoir **l'attractivité internationale** de la métropole francilienne ;
- faciliter l'accès des TPE et PME aux opportunités que constituent les chantiers du **réseau express du Grand-Paris** ;
- contribuer à la **formation et à la formation** professionnelle des jeunes, des salariées ou demandeurs d'emploi en reconversion, des cadres et dirigeants afin notamment d'accompagner les mutations économiques, par des actions concrètes comme le développement des Nuits de l'orientation ou l'accompagnement des sociétés dans la mise en place des contrats de génération. La CCI s'engage également à promouvoir et développer les formations en apprentissage ;
- soutenir la **création et la reprise d'entreprise** en offrant aux créateurs et repreneurs un accompagnement sur mesure ;
- soutenir les entreprises, notamment les plus petites dans la fonction RH et **simplifier leurs démarches administratives** en renforçant leur dématérialisation.

Le partenariat entre l'État et la CCI Paris Île-de-France fera l'objet d'un suivi précis avec de indicateurs de performance qui permettront de mesurer l'efficacité des actions entreprises.

« Je me réjouis de la reconnaissance par l'État de toutes les actions menées par la CCI de Paris Île-de-France dans l'ensemble de ses composantes. La CCI Paris Île-de-France est un établissement public d'État au service des entreprises, du développement économique et de l'emploi, qui contribue à la mise en œuvre des politiques de l'État. Le nouveau partenariat qui s'engage dans la durée doit s'accompagner de la stabilisation des ressources fiscales pour que la Chambre continue d'exercer toutes ses missions » déclare Jean-Paul Vermès, président de la CCI Paris Île-de-France.

A propos de la CCI Paris-Île-de-France (CCIR) : première Chambre de commerce et d'industrie de France et d'Europe, la CCIR comprend 6 chambres départementales et 2 chambres territoriales. Elle accompagne 100 000 porteurs de projets et 200 000 entreprises dont 9000 à l'international. Partenaire des entreprises et des territoires, elle compte 4 centres régionaux d'observation économique et juridique et publie plus de 50 rapports, études et prises de position par an. Par ailleurs, 2nd formateur en France, elle forme, au sein de ses 24 écoles, 31 000 jeunes, dont 15 000 apprentis, et 30 000 adultes en formation continue. Enfin, première plateforme d'accueil européenne de congrès et salons, avec les 11 centres de congrès et d'exposition dont elle est actionnaire, elle concourt à 1200 événements rassemblant plus de 10 millions de visiteurs en Île-de-France.

Contacts presse



Préfecture de Paris et d'Île-de-France

01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr

Twitter : https://twitter.com/prefet75_IDF

Google + : <https://plus.google.com/+IledefranceGouvFrParis>

CCI Paris Ile-de-France - Julie Canlorbe - T. + 33 (0) 1 55 65 70 54 – jucanlorbe@cci-paris-idf.fr